



MAIRIE DE LORRY-LES-METZ

46, Grand-Rue
57050 LORRY-LES-METZ
téléphone : 0387313250

DECISION DE RETRAIT D'UNE DECISION D'OPPOSITION
VALANT DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU
NOM DE LA COMMUNE

Déclaration Préalable Maison Individuelle formulée le : 10/02/25	Dossier N° : DP 57415 25 0004
par : Monsieur SIMONIN Franck Madame SIMONIN Gwladys demeurant à : 11 rue des Fauvettes 57050 LORRY-LÈS-METZ	Surface d'emprise : Surface de plancher : 14,95 m²
représenté par : codemandeur :	Nb bâtiments : Nb de logements :
pour : Travaux ou changement de destination sur une construction existante	Destination : Habitation
sur un terrain sis à : 11 Rue DES FAUVETTES LORRY-LES-METZ	Projet : Extension d'un bâtiment d'habitation

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée ;
Vu les plans et documents joints à la déclaration ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 421-4 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole approuvé en date du 03/06/2024 et sa modification simplifiée n°1 du 05/05/2025 ;
Vu les dispositions générales et les dispositions particulières du règlement de la zone UBD du plan de secteur Couronne métropolitaine du PLUi de Metz Métropole ;
Vu la décision d'opposition en date du 25/02/2025 ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L 243-3 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La décision d'opposition en date du 25/02/2025 est retirée ;
ARTICLE 2 : Les travaux projetés ne font l'objet d'aucune opposition ni d'aucune prescription.

Le 10 JUL. 2025
Le Maire : Le Maire,
Philippe GLESER


